



## UFETAM - CONSEIL NATIONAL 13 mars 2024 COMPTE RENDU

### Président de séance : Jeannine Magrex

**Présents** : Lionel ALTHUSER- Robert BAYLOCQ - Jean André CAMEL - Christophe CHAUCHE - Rudy DELEURENCE - Sophie DESCHAMPS - Carine DUMAS - Patrick FOURMIGUE - Séverine GABET - Claude GUILLET - Jean Philippe GOIN - Maxime GOMEZ - Michel HUGUES - Rémi HUTINET - Christian JACOB - Emmanuel JESTIN - Stéphane KERAUDRAN - Rémi LE BESQ - Martine LE GOUIC - Sandrine LUCAS - Jeannine MAGREX - Valérie MOINE - Joëlle MARTICHOUX - Éric PEYROUSE - Farida SIAD - Isabelle TESTU - Jean Marc TROUCHARD - Dominique VINCENT

En visio : Éric TAVERNIER

**Excusés** : Frédéric GIRARD - Stéphanie GALTIE

### Ajout d'un point élection membre retraité associé au bureau national :

Une candidature réceptionnée : Jean André Camel

Claude Guillet rappelle les règles confédérales qui précisent qu'un retraité ne peut participer à un exécutif d'un syndicat autre qu'à l'union des retraités tout en appréciant le travail effectué par Jean André. Il précise aussi que pour un vote portant sur une personne, ce vote doit être effectué à bulletins secrets.

Lionel Althuser estime qu'il faut être pragmatique, inutile de procéder à un vote à bulletin secret, pour l'intérêt du collectif même si c'est contraire aux règles.

Patrick Fourmigue trouve anormal que l'UFETAM ne rembourse pas JAC des frais engagés. La trésorière répond qu'il s'agit d'un choix de Jean André de ne pas se faire rembourser certains frais et dès lors qu'il présente ses fiches de frais elles sont prises en charge. Propos confirmés par le secrétaire général et par Jean André lui-même, qui revendique sa façon de fonctionner de cette façon depuis des années.

Devant les positions contradictoires prises par les uns et par les autres concernant la procédure de vote, le Secrétaire général tranche en décidant le vote selon les règles à respecter en matière de vote individuel.

#### **VOTE à bulletin secret**

**2574 mandats POUR, 49 abstentions, 105 contre et 1 blanc**

**Jean André Camel est ELU membre associé retraité au BN**

## **Départ de la Permanence :**

Dominique Vincent annonce le départ de Laurent Duclos à l'UFFA début avril : le poste sera ouvert en tant que poste d'assistant administratif qui pourra ne pas être pourvu par un militant.

Les syndicats sont invités à faire remonter les candidatures dont ils auraient connaissance. La fiche de poste sera diffusée à l'ensemble des syndicats

Lionel Althusser demande la raison du départ de Laurent.

Le secrétaire général répond que Laurent est à la permanence depuis 5 ans et qu'il souhaite faire autre chose.

Les participants indiquent que Laurent était un très bon interlocuteur pour les syndicats et le remercient pour son action.

## **Démission du Bureau National :**

Rudy Deleurence fait une déclaration sur les raisons de sa démission du bureau national en janvier dernier.

Il s'excuse auprès des syndicats qui lui ont fait confiance. Il explique qu'il n'a pas quitté le BN sur un coup de tête ni du fait d'invectives ou procès d'intention. Il constate que l'UFETAM a connu plusieurs crises souvent liées à des différends de personnes, que les tensions s'apaisent mais ne s'arrêtent jamais.

Lors du dernier congrès un candidat CFDT VNF s'est retiré afin de laisser la place à un autre syndicat national ; il se félicite qu'IGN soit entré au BN mais regrette que CFDT Météo n'y soit pas. La mixité permet une plus grande richesse des débats et échanges. Lors de ce même congrès, il a pu constater des réactions épidermiques sur sa demande du respect du secret de l'isoloir et regrette certaines réactions ou absences de réactions sur lesquelles il ne revient pas.

Il évoque l'avenir de l'UFETAM qui risque d'être remis en cause notamment à l'horizon des prochaines échéances, élections et congrès notamment eu égard aux futurs départs en retraite et le manque d'anticipation pour assurer la relève. Il estime que les guerres de pouvoir prennent le pas sur l'activité syndicale au sein de l'UFETAM.

Il précise qu'il n'a aucune velléité ni intérêt dissimulé, CFDT VNF dit ce qu'il pense mais le climat est délétère des dernières années et de ce fait psychologiquement énergivore ; la CFDT VNF ne trouve aucune satisfaction personnelle ou collective.

Il rappelle que la CFDT, bien qu'elle ait progressée lors des dernières élections, passe après les autres organisations au ministère qui ne lui répond pas à ses divers courriers.

Il précise n'avoir aucun grief et ne souhaite jeter la pierre à personne, il reconnaît que chacun essaie de faire au mieux au sein de l'union même si cela ne fonctionne pas. Le militantisme devrait être un regroupement de personnes travaillant pour le

collectif, l'amélioration des conditions de travail, la défense des acquis sociaux... pour le plus grand nombre.

La nouvelle rédaction de la charte des moyens permettra une meilleure répartition entre les syndicats ; l'objectif UFETAM ne doit pas être de capitaliser mais de mettre en place et d'accompagner les syndicats en leur donnant les moyens de fonctionner.

Le Secrétaire général entend cette déclaration, remercie Rudy pour l'action qu'il a menée au sein du bureau national, et remercie aussi celles et ceux qui continuent le travail au sein de cette instance.

### **Tour des syndicats :**

Pour le SIRENO, Claude Guillet fait un tour d'horizon de l'actualité revendicative (crise agricole, l'attitude du Gouvernement qui rejette la faute sur son administration... OFB, DREAL, AE) ; il se dit choqué que l'UFETAM et la FGTE ne réagissent pas sur la crise agricole et ses conséquences dans les services. Il déplore l'absence de travail collectif sur la transition écologique. Il évoque la léthargie de l'UFETAM.

Sur l'apport de moyens, il note une absence de concertation, un manque de débat, de transparence et de démocratie. Il espère que ce conseil national sera l'occasion de poser la première pierre du travail non engagé lors du congrès de Bayonne.

Michel Hugues - SAOR - remercie Laurent pour la qualité du travail et le sérieux dont il a fait preuve dans ses missions.

Il évoque l'actualité revendicative de son champ : les grandes idées du moment pour la CFDT visent les élections européennes avec 3 axes d'investissement : l'inscription sur les listes pour voter, communiquer pour une Europe plus forte et plus solidaire, lutter contre les idées de l'extrême droite.

Il évoque une demande de tous les syndicats ; limiter à trois les mandats successifs. Le patronat serait plutôt attentif mais pas le Gouvernement.

Les sujets de discussions en cours visent le pouvoir d'achat et le partage de la valeur. Il rappelle les assises du travail et les suites à donner, et le manifeste de la transition écologique juste.

Les équipes du SAOR se déploient après les dernières élections ; il informe d'un dramatique accident ayant conduit au décès d'un agent. Des échanges ont lieu avec les DIR vivant les mêmes difficultés.

Pour le STEM, Stéphane Keraudran fait part du congrès du syndicat qui s'est déroulé en février et qui a renouvelé son exécutif.

Un programme de déplacements dans les régions du périmètre du syndicat est en cours d'élaboration avec notamment des HMI prévues dans les sections de la DIRNAMO. Dans le cadre du pacte de pouvoir de vivre le STEM est impliqué dans la stratégie mer et littoral (éolien en mer notamment).

Robert Baylocq au nom du SYERRA remercie également Laurent D et regrette son départ.

Il informe le conseil des travaux engagés par le SYERRA dans un processus de rapprochement avec d'autres syndicats qui doit aboutir avant la fin de l'année. Ce regroupement vise à construire un syndicat territorial large qui s'inscrit dans les mandats donnés par les adhérents sur tous les syndicats. Il rappelle qu'il est à la CFDT depuis deux ans, et rappelle qu'il est primordial que l'interaction permanente avec ce qui fait la force d'un syndicat, à savoir les attentes des agents, à ne pas perdre de vue ! Si la vie syndicale prend le pas, on perd la ligne !

Pour CFDT VNF Rudy Deleurence informe du renouvellement du conseil d'administration, les résultats des élections seront publiés le 21 mars.

CFDT VNF n'appelle pas directement à la grève du 19 mars, conformément au protocole de sortie de préavis de grève de décembre 2023. Il rappelle qu'il ne faudra pas afficher CFDT VNF sur l'appel à la grève compte tenu du protocole pré-cité.

Il évoque une bonne évolution des adhérents : la dernière campagne de 2022 a connu une bonne dynamique de croissance (750 adhérents toujours en évolution 533 de droit public).

*À la suite d'une erreur dans l'annonce du nombre de mandats détenus par les syndicats en début de conseil, une mise à jour est faite par Stéphane Keraudran.*

Maxime Gomez complète les propos de Rudy D pour CFDT VNF ; il évoque les changements au sein de la direction de VNF.

Il rappelle avoir connu une union fédérale dynamique mais depuis quelques années des conflits de personnes apparaissent. Les « têtes changent » mais il constate que beaucoup d'énergie est donnée pour gérer les conflits internes au détriment de la gestion les syndicats. Attention, il faut réagir pour être toujours représentés au ministère !

Eric Peyrouse fait un tour d'horizon pour CFDT IGN ; l'établissement fonctionne difficilement depuis l'arrivée du nouveau directeur. Dès son arrivée, beaucoup de changements dans l'organisation notamment le temps de travail.

La CFDT se bat pour préserver un minimum d'acquis sociaux ce qui a réussi mais lui a coûté les dernières élections ! elle travaille pour rester majoritaire au conseil d'administration mais il est très compliqué d'affirmer la façon de penser, de négocier quand la CGT bloque tout.

Le nouveau modèle économique est construit sur le financement des grands projets et il devient difficile de travailler. Le dernier CA budgétaire fin 2023 a été reculé de plusieurs semaines car le budget n'était pas bouclé du fait que les financeurs ne payent pas ! il évoque un rapport sénatorial et une enquête de l'IGEDD sur ce nouveau modèle de l'établissement.

Il renvoie en outre au courrier commun avec CFDT METEO et le CEREMA sur l'annulation des crédits annoncée par le Gouvernement.

Le prochain conseil d'administration doit se réunir la semaine prochaine sans transmission de documents préalables mais est d'ores et déjà évoqué un coup de » rabot » sur le budget et le personnel. Une nouvelle organisation doit être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La force militante CFDT est fragilisée par l'Administration qui happe les bons éléments. Il rejoint les propos de Rudy sur le fait que la CFDT n'obtient rien et se questionne sur la posture à tenir.

Pour CFDT METEO, Lionel Althuser salue les « partants » et notamment Rudy D pour son action et sa capacité à proposer des choses et Laurent D arrivé par son impulsion, il regrette qu'il parte. Il cite Nathalie Pesson, Magali Perex et fait le constat que la permanence se vide, il appelle à retrouver de l'élan !

Météo France connaît un conflit en cours sur les prévisions qui subit une réorganisation : les prévisionnistes n'ont aucun moyen d'agir. La CFDT essaie de maintenir le dialogue avec l'administration mais il est impossible de revenir en arrière après 10 ans de restructuration à Météo France.

Sur les négociations : une intersyndicale est en cours pour ouvrir le dialogue dans le contexte des JO qui permet un rapport de force, il en est de même sur les prestations et mesures sociales dans un contexte aussi contraint dû aux mesures d'économie du Gouvernement.

Les meilleurs éléments, comme à IGN, sont captés par la DRH. CFDT MF essaie de se développer. A ce titre, il informe le CN d'un déplacement à Toulouse avec Géraldine Silpa. Il rappelle qu'il a sollicité la Comex sur les droits de MF en janvier et qu'il n'a pas reçu de réponse.

### **Réponses du secrétaire général :**

Le secrétaire général rappelle que les mandats sont issus des élections de 2022.

Il remercie Rudy D d'avoir apporté des précisions sur son départ et indique que le bureau national poursuivra sans sa présence que le BN regrette.

Sur la léthargie et la mauvaise stratégie de l'UFETAM, il rappelle que l'UFETAM est une instance nationale qui représente tous les syndicats, que chaque syndicat peut et doit agir. Il rappelle que l'UFETAM est une composante de la fédération qui porte les revendications en matière de transition écologique, avec l'UFETAM.

On peut s'interroger sur la stratégie car effectivement de moins en moins entendus Aujourd'hui les syndicats sont face à une administration qui ne tient pas compte des remarques, ne répond pas ou répond à côté. C'est le sort réservé à toutes les organisations syndicales, pas seulement à l'UFETAM.

Il prend pour exemple le fonctionnement du CSAM pour lequel il invite les syndicats à lire les comptes-rendus publiés ; la voix de l'UFETAM est portée par les 6 représentants des différentes structures plus un de l'union des aériens (DGAC), les 5 autres font partie du BN. Il n'est pas possible de consulter systématiquement, le principe est celui de la délégation et de la représentation, fondamental démocratique

Sur les restrictions budgétaires et les informations attendues, il s'agit d'un engagement du DRH d'apporter les éléments, ce n'est pas l'UFETAM qui doit être mise en cause. De même, le dialogue social est mis de côté par l'Administration, l'UFETAM comme les autres fédérations syndicales en supporte les contraintes. Il n'y a pas lieu de lui faire porter la responsabilité du climat social volontairement dégradé depuis quelques années maintenant.

Il indique que ce sujet des restrictions budgétaires est mis à l'ordre du jour du CSAM du lendemain ... à 16h30 ! L'intersyndicale a demandé que ce point soit traité en priorité et non en fin de journée, ainsi que la production d'un document budgétaire. Ce CSAM sera sans doute boycotté sans FO.

Effectivement la tâche est difficile mais il faut porter les demandes face à cette administration et rester solidaires.

Sur l'organisation de la permanence suite aux départs, le BN s'adaptera comme il l'a toujours fait.

Robert Baylocq revient sur un amendement visant le dialogue social, porté au congrès de Lyon et qui n'a pas été retenu. Il regrette l'absence de retour sur la motivation sur ce rejet. Faire bouger les choses pour alerter au plus niveau pour faire changer la règle, on pourrait s'allier d'autres syndicats !

Il évoque une certaine frustration, la CFDT est devenue la 3<sup>ème</sup> organisation au CSAM mais en termes de dialogue social la révision de l'ordre protocolaire des syndicats n'a pas eu d'impact sur la forme (pas de rdv....). Cela va à l'encontre d'un dialogue social réformiste et constructif.

Dominique V répond qu'il entend cette frustration mais rappelle qu'il y a des règles à respecter en termes d'ordre protocolaire. Quant au mépris ressenti au CSAM, il répète que les autres organisations le subissent également et rejoints l'avis exprimé: cela va à l'encontre d'un dialogue social réformiste et constructif.

Maxime Gomez évoque des difficultés de transferts d'adhérents de CFDT VNF vers d'autres syndicats qui ne répondent pas ! Il apporte une précision sur le fait que FO souhaite siéger au CSAM sur le point « Requalification en B des PETPE, car VNF a des élections qui commencent demain !! Il sera expert sur ce point si le CSAM a lieu.

Claude Guillet rappelle en matière de dialogue social, ce qui s'est passé dans les entreprises privées car effectivement on peut boycotter l'Administration n'en a rien à faire. Il suggère de fonctionner avec communiqué de presse et lettre ouverte.

Carine Dumas – IGN - confirme qu'en CSA, deux votes négatifs unanimes n'ont servi à rien !

Dominique V précise sur le questionnement sur l'action de l'UFETAM sur la transition juste, que les syndicats peuvent s'exprimer et porter des amendements pour le congrès de la FGTE qui doit avoir lieu en novembre.

Claude G répond qu'il visait l'UFETAM au sens large y compris les syndicats.

Lionel A indique que sur la transition écologique juste, l'UFETAM n'a pas trop de capacité d'action, et qu'il faut voir avec la fédération.

Un échange a lieu à la suite de l'intervention de Rémi Hutinet, relatif à un revendicatif pour les OPA et un contact avec la CGT qui souhaite porter un mouvement le 25 avril. CFDT VNF indique qu'une fois de plus la CGT a décidé seul et demande aux autres OS de les rejoindre, la CFDT ne s'associera pas à ce mouvement.

Dominique V fait part du souhait de l'UFFA qui compte sur la mobilisation du 19 mars dans le cadre de l'intersyndicale, notamment sur les questions salariales. Patrick F sera présent avec l'UFETAM à Paris le 19 mars participant au CA du CEREMA.

Christophe Chauché remarque que sur l'interpellation de la fédération par les syndicats, le regroupement des syndicats permettra d'être visible. Un syndicat plus important sera plus entendu.

Michel H ne croit pas à l'intersyndicale ; il s'agit souvent de concours de circonstance notamment pour la CGT.

Sur la transition écologique juste, il précise qu'il s'agit d'un sujet transversal. Au niveau FGTE le sujet est traité et les unions fédérales ont leur mot à dire. Il rappelle les objectifs affichés par la FGTE lors de son AG mi-mandat du Croisic.

## **PAUSE DEJEUNER**

### **Charte des moyens :**

Dominique V rappelle les objectifs de la charte des moyens qui n'a pas été modifiée durant les deux dernières mandatures.

Les 3 critères existants ont posé quelques difficultés en 2023 compte tenu de l'absence de pastillage aux élections de 2022. Le calcul a été fait sur la base des résultats aux CSA locaux 2018 et application locale aux résultats de chacun des syndicats pour estimer une évaluation.

Il relate la décision prise au congrès de l'UFETAM du mois d'octobre, compte tenu de l'absence de validation par le bureau national, de reporter le vote à ce présent conseil national.

Des amendements ont été présentés par les syndicats : 8 par CFDT VNF, 15 pour le collectif des 6 syndicats et 27 par le STEM.

Un travail d'analyse a été mené la veille par le bureau national. Il en résulte qu'un amendement est mis au débat. Il est proposé de présenter au conseil national les amendements retenus.

Rudy D CFDT VNF demande le nombre d'amendements retenus, rejetés par syndicat. Lionel A questionne également sur le nombre d'amendements acceptés, rejetés.

Carine D précise que le nombre importe peu car certains amendements (pour exemple présentés par CFDT VNF) ont regroupé plusieurs demandes alors que d'autres les ont scindés. Elle précise la méthode utilisée par le bureau national car le fait de regrouper les amendements a compliqué l'analyse car une partie aurait pu être acceptée mais le fait du regroupement a conduit au rejet.

Lionel A demande communication du tableau de synthèse réalisé par le bureau national.

Rudy D questionne sur la méthode et demande si les avis des syndicats peuvent être exposés et expliqués ; de même il souhaite recueillir la motivation du bureau national.

Dominique indique que l'objet est de présenter le retour des avis du BN et le vote doit porter sur les propositions issues des décisions du BN.

Rudy D indique que le BN doit mettre « en musique » ce que décide le conseil national. Il souhaite pouvoir exposer ses arguments et entendre les éléments de décision du BN.

Dominique V rappelle que le conseil national est responsable du contrôle de l'action du bureau national de l'UFETAM qui lui, reste l'organe politique.

Dominique V rappelle que le bureau national est élu par le congrès et que le conseil national est une instance de contrôle.

Rudy D concède que le fonctionnement diffère de celui existant à VNF.

Lionel A indique qu'il n'a pas eu connaissance des amendements du STEM.

Patrick F trouve surprenant de découvrir les documents en séance ! aurait souhaité avoir le tableau avant le CN. La méthode n'est pas correcte et se rapproche des pratiques de l'administration.

Dominique V répond que le BN assume et qu'il propose un texte intégrant les réactions des syndicats via leurs amendements qui sont analysés par le BN. Le BN est élu pour « trancher ». Il concède que la procédure n'a pas été suffisamment respectée. Il propose de remettre la décision au conseil national prévu au mois de juin, laissant le temps aux syndicats d'échanger dans leurs instances.

Martine Le Gouic confirme qu'il est anormal de ne pas avoir reçu la charte et qu'il n'y ait pas de documents projetés pour pouvoir débattre.

Lionel A propose qu'un groupe de travail pour échanger avec le conseil en ayant connaissance de l'ensemble des amendements présentés.

Dominique V rappelle qu'il s'agit du rôle du bureau national ; il reconnaît le non-respect du délai de transmission des documents mais les syndicats n'ont pas obligation de communiquer les amendements avant l'instance.

Un nouveau conseil sera convoqué pour traiter de la charte des moyens.

En réponse à Lionel sur le fait que le STEM est majoritaire au BN et au CN, Dominique indique qu'il est souhaitable que les instances soient ouvertes et composées d'un maximum de militants issus de syndicats différents mais à l'UFETAM sont présents ceux qui ont bien voulu s'investir. Le BN issu du dernier congrès de l'UFETAM est plus ouvert que précédemment, il rappelle que cela ne s'est pas fait spontanément.

Christophe C confirme la demande d'un retour du BN pour en débattre dans les syndicats avant le prochain conseil. Il n'est pas en capacité de prendre une décision sans avoir reçu les documents préalables.

Maxime G trouve désespérant le fonctionnement de cette instance et notamment mettre en doute le fait que certains ne travaillent pas.

Dominique V est totalement en phase avec cette remarque et déplore les propos tenus.

Carine D comprend la demande légitime d'avoir le tableau sur les amendements mais rappelle que le travail effectué en bn est une réponse aux amendements proposés mais chaque syndicat connaît les amendements qu'il a proposé.

Jeannine M propose de renvoyer les éléments pour débattre au conseil de juin. Proposition confirmée par Stéphane K.

Isabelle T demande un tableau complété par les arguments du bureau national.

Lionel A est favorable à la proposition avec la précaution de se voir deux fois avant le conseil national, une fois le texte consolidé avec le tableau des amendements.

Farida S indique que le fait d'organiser les BN et CN à un jour d'intervalle ne permet pas le temps d'échange nécessaire.

Patrick F les syndicats ont besoin d'un temps de décantation pour faire des propositions. Les réunions peuvent être organisées en visio et non en présentiel avant le mois de juin. Il rappelle que plusieurs syndicats ont posé des questions sur le bilan de consommation de l'utilisation du droit syndical (carnet de coupons restant à l'UFETAM ?? est-ce que les syndicats ont consommé toute leur dotation ??) restées sans réponse.

Christophe C demande combien d'amendements sont soumis à discussion au CN.

Sandrine L précise qu'il y a un amendement soumis à débat.

Stéphane K répond à Patrick en indiquant que la réponse fait partie de la charte, il s'agit d'éléments pris en compte.

Patrick F évoque la répartition du temps syndical et demande si le SAOR prend part au vote sur la répartition des droits.

Stéphane K rappelle que le SAOR fait partie de l'UFETAM et il doit prendre part au vote ! dans le cas contraire, il n'y a plus d'union fédérale.

Jeannine M précise qu'il ne bénéficie pas des droits issus de la charte.

Christian J indique que ça peut faire basculer le vote ;

Carine D reformule ses propos précédents en prenant pour exemple des amendements VNF avec des modifications a, b, c , le BN pouvait être d' accord pour b et c par exemple et pas pour le a mais devait rejeter ou accepter l'ensemble. Le STEM a proposé ses amendements en distinguant a, b, c mais sur le fond à peu près équivalent mais présenter distinctement, ce qui permis de voter pour a ou b ou c ou les trois.

Dominique V remercie pour cette précision à vocation pédagogique nécessaire.

Patrick F et Christophe C attendent les amendements pour se positionner.

Lionel A indique qu'un CN intermédiaire a été évoqué et qu'il serait utile de se concerter. Il estime légitime que le SAOR soit légitime à voter mais Patrick peut questionner Michel H sur la position du SAOR en bilatérale, pas un sujet à évoquer en CN.

Rudy D rappelle l'expérience pour le vote sur régime indemnitaire VNF et scission du corps PETPE en CSAM ; VNF étant experts au CSAM et en l'absence de retour des DIR, il a été fait le choix de l'abstention. Concernant le vote sur la charte, il estime qu'il faut laisser ceux qui sont concernés voter et ne pas prendre position lors du vote lorsqu'on n'est pas concerné par le sujet.

Dominique V ne donne pas, pour sa part, de consignes de votes à tel syndicat ou tel autre; il rappelle qu'en l'absence de vote sur la charte on applique celle qui existe.

Claude G rappelle ses propos sur le travail collectif ; il comprend la difficulté à effectuer un travail de synthèse des amendements. Même s'il y a un côté formel, l'intérêt collectif doit être la priorité car ça concerne tout le monde. Il faut trancher.

Dominique V répond que la décision a été déjà prise dans cette instance, à savoir le report du vote en respectant les règles démocratiques à la lettre.

## **PAUSE**

### **Décharge d'Activité de Service :**

Dominique V introduit le sujet suivant à traiter afin que les syndicats aient connaissance de leurs droits conformément à la charte actuelle avec les critères issus des résultats des élections 2022.

Eric T présente le travail de synthèse qu'il a réalisé ; le support papier est remis à l'ensemble des participants. (en pièce jointe) ; il rappelle que l'administration stabilise les droits sur l'ensemble de la mandature sans prendre en compte la baisse des effectifs annuelle.

Pour rappel, le SPAC détient 5,91 ETP (environ 3,40 prélevés à la source). Pour l'UFETAM - hors SPAC- il reste 44,76 ETP à répartir entre UFETAM, FGTE, URI.... -

40 % soit 17,9 ETP et 26,86 ETP -le solde- pour les syndicats. Il détaille la répartition effectuée entre les permanents de l'UFETAM et les syndicats (déchargés à la source)

Reliquat 4,54 ETP

CFDT METEO a fait une demande complémentaire qui a été validée par le bureau national à hauteur de 2ETP (déjà validé) + 260 coupons qui pourront être augmentés selon les besoins en cours d'année. (1,49 ETP complémentaire)

Solde final DAS distribuables pour les syndicats, UFFA.... = 3,05 ETP en prévisionnel.

Eric T rappelle le mode de calcul à partir de la clé de répartition des cotisations 60 %, 20 % Effectifs et 20 % par les résultats au CSAM extrapolés par rapport aux CSA locaux du fait de l'absence de pastillage.

Claude G demande comment le MTE a la capacité de faire un bilan sur ce qui n'était pas consommé par l'UFTAM et les syndicats.

Eric T répond qu'il ne s'agit pas du MTE ; il a comparé les données UFETAM (dotation) et le tableau de la consommation de l'Administration. Il fait le constat qu'il n'y a pas de remontée sur la consommation des syndicats.

Claude G indique qu'il est à 100 % et non 30 % ; il lui est répondu qu'il s'agit du complément URI non indiqué dans le tableau. (30 % DAS UFETAM – 70 % SIRENO) ; le tableau présenté vise la gestion UFETAM et non la répartition interne aux syndicats. Il indique qu'il utilise 30 % pour le temps SIRENO/CEREMA et 70 % pour l'URI.

Dominique V indique qu'il appartient à chaque syndicat de vérifier sa dotation notamment pour les situations individuelles.

Stéphane KD répond à l'interrogation de Martine Le G sur les 30 % DAS UFETAM pour missions URI et rappelle le vote du BN sur l'attribution des 30 % UFETAM pour lui permettre d'assurer ses missions à l'URI.

Lionel A remercie pour la présentation pédagogique du document remis.

Il s'interroge sur les droits théoriques du SPAC par rapport aux dernières élections alors que les résultats ont baissé.

Eric T répond qu'il est d'accord sur les 5 ETP sur mandature précédente. Il rappelle l'augmentation d'ETP disponibles suite aux élections 2022 mais les résultats du SPAC ont conduit à une augmentation moindre du nombre d'ETP qui lui est attribué, en appliquant une péréquation entre les résultats globaux et ceux du SPAC. Ils bénéficient néanmoins de l'attribution du 3<sup>ème</sup> siège.

Lionel A considère qu'il s'agit d'une erreur d'interprétation de la charte car le SPAC repart avec le droit qu'il génère au CSAM. Les droits générés par le SPAC à la DGAC = nombre de voix du SPAC au sein de la DGAC (230 voix = un ETP) Ils ont fait moins de voix. Il s'agit d'un accord et non de l'application de la charte.

Dominique V confirme les explications données par Eric T ; davantage de droits syndicaux avec moins de résultats bruts dans l'ensemble.

Lionel A estime que le mode de calcul a changé s'il s'en réfère au tableau qu'il a eu il y a quelques années

Dominique V confirme qu'il n'y a pas eu de changement dans le calcul, et que ce n'est pas parce que le SPAC a fait moins de voix en 2022 par rapport à 2018, que ses moyens doivent être réduits. Ce raisonnement ne tient pas compte de l'augmentation générale des moyens due aux bons résultats aux dernières élections, qui sont répercutés sur l'ensemble des syndicats qui contribuent à ces résultats, y compris le SPAC. Il s'agit de conserver un minimum de solidarité dont a sans doute aussi besoin le SPAC pour continuer son travail de développement et de préparation des élections suivantes. Au demeurant, en valeur absolue la plupart des syndicats de l'UFETAM ont vu leur nombre de voix diminuer, et dans le même temps leurs moyens augmenter. Nous devons tous nous en réjouir et continuer solidairement les efforts.

Patrick F a reçu le bordereau des DAS 2024 soit 437 pour 2024 alors que le chiffre sur le tableau est de 529.

Éric T rappelle qu'il n'y avait pas de prélèvement à la source au STERM PACA auparavant, d'où la différence.

Lionel A vise une interrogation sur les effectifs et sur les éléments de connaissance pour la répartition par syndicats. Pour les Etablissements Publics cela paraît assez simple mais se questionne sur les syndicats régionaux.

Éric T évoque une difficulté pour deux types de services DDTM/Directions régionales pour lesquelles des agents ne sont pas de l'Ecologie et ne votent pas au CSAM. A titre d'exemple il cite des DDT avec le même nombre d'agents mais pas issus du même ministère (agents MI, MASA) et dans ce cas nous n'avons pas connaissance de la répartition. Le travail a été effectué en comparant les résultats 2018/2022 pour les CSA locaux afin de voir l'évolution. A partir du chiffre d'évolution, un rapport 1 pour 1 sur résultats CSA/CSAM a été réalisé même si imparfait mais il fallait trouver une solution sans le pastillage étant précisé que les différences étaient marginales et qu'il s'agit que d'un critère de la clé de répartition.

Lionel A indique que sa question visait les effectifs et pas les résultats.

Eric T rappelle qu'il s'agit de la clé historique et qu'un adhérent est rattaché au syndicat local de son service d'affectation.

Lionel A estime que s'il s'agit du siège social, le CEREMA devrait être rattaché au SYERRA pour le calcul des effectifs. Le résultat du calcul/ETP favorise les droits pour les petits syndicats. Eric T répond que le CEREMA n'est pas un syndicat.

Eric T indique que ne plus donner aux structures où on est mal implanté, cela conduirait à ne plus donner de moyens pour se développer !!

Lionel A fait une remarque sur la solidarité ; à titre d'exemple à nombre de cotisations égales, si la CFDT fait 50 % dans un service de 100 ETP, 50 % de 100 =

50 et dans un service de 1000 ETP, la CFTD fait 5 %, 5 % pour 1000 = 50, c'est le 50 % qui donnera les ETP ; cette façon de faire interroge.

Dominique V répond qu'en effet si on ne prend en considération qu'un seul critère, ce n'est pas équitable et que c'est précisément la raison pour laquelle il y a un panachage de trois critères. Le 60/20/20 pourrait être rediscuté mais il a le mérite d'éviter le travers souligné par Lionel, travers qui n'existe précisément pas.

Patrick F seuls 2 critères sont discutés : effectifs et résultats CSAM ont des % quasiment identiques.

Eric T constate qu'il y a peu de différence mais qu'il s'agit d'un taux de pénétration. Peu ou beaucoup d'adhérents conduit à un taux de résultats qui est à peu près équivalent (ex VNF taux résultats CSAM supérieur à sa part d'effectifs globaux – le STEM avec la moitié des effectifs serait à taux de pénétration moindre).

Les trois critères peuvent être rediscutés dans la charte des moyens mais relèvent de la charte existante depuis des années.

Rudy D est en accord avec Patrick sur les 2 et 3<sup>èmes</sup> critères quasiment identiques. Il n'y a pas que des adhérents à voter mais aussi des militants. Il propose 70/30 à envisager mais on verra la décision du BN sur la charte ;

Sur la position de Dominique sur les syndicats à grand territoire il est favorable pour le développement mais il faut donner du temps mais aussi de l'argent pour financer les déplacements. Il doit y avoir une cohérence l'un avec l'autre.

Il informe le CN que VNF aura un déchargé à 100 % à la source en 2025, issu du ministère. Il interroge sur le temps de décharge et le nombre de coupons ; 80 % suffisent-ils pour être considéré permanent. Il demande son solde de DAS 2024.

Eric T les réponses diffèrent selon les services qui ont un degré d'exigence et de justificatifs pour les 20 ou 30 % correspondant aux convocations des réunions de l'administration. Chaque syndicat doit voir avec sa DRH.

Dominique V remercie les participants et clôt la séance.